

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du 20 Février 2023

Présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick

Excusés : MM. BADAROUX Frédéric, PORTALIER David, SEVERAC Colette

Pouvoirs : Mme MORIN Marie-Noëlle à Mme MABILDE Martine, Mme MALIRAT Anaïs à M. VAISSETTE Alain

Secrétaire de Séance : M. CARRAT Christophe

Administration et Finances

- **Délibération n°20230220-06 : Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancements de grade.** Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°20230220-07 : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2023.** Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°20230220-08 : Boyne Tranche 2 Demande de subvention DETR.** Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°20230220-09 : Boyne Tranche 2 Demande de subvention Fonds de concours CC Millau Grands Causses.** Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°20230220-10 : Boyne Tranche 2 Demande de subvention Conseil Départemental.** Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°20230220-11 : Boyne Tranche 2 Demande de subvention Conseil Régional.** Approuvée à l'unanimité.

Travaux

- **Délibération n°20230220-12 : Dispositif d'aide à la rénovation des façades.** Approuvée à 11 Voix Pour et 1 Abstention.
- **Délibération n°20230220-13 : SIEDA : rénovation des luminaires en LED.** Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- **Le Bourg** : opportunité d'acquisition foncière dans le cadre de la RD en traverse : à étudier.
- **Extinction de l'éclairage public** : les lampadaires seront maintenus allumés à l'occasion des fêtes et manifestations organisés dans les villages.
- **Plan d'adressage** : une réunion de travail de la commission est prévue avec La Poste le jeudi 02 mars à 10H.
- **Débroussaillage et Défense Contre l'Incendie** : ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission sécurité prévue le 10 mars. Il est rappelé que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. Les déchets verts doivent être broyés ou amenés en déchèterie.

Séance levée à 20H15.



Mairie de Rivière sur Tarn

9 Place de la Maison des Activités - Route de Fontaneilles

12640 RIVIERE SUR TARN

Tel : 05 65 59 80 74

Site internet : www.rivieresurtarn.fr

E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
